

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 639 ET 640**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 8 mai 2017, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 639 amendant le règlement numéro 606 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques ;*
- *Règlement numéro 640 amendant le règlement numéro 560 relatif à la création d'un programme de revitalisation pour la construction résidentielle.*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 7^e jour du mois de juin 2017, jour de leurs publications.

Donné à Louiseville,
Ce 7^e jour du mois de juin 2017

Maude-Andrée Pelletier
Greffière